



## HAUSSE DE 100 EUROS AU SMIC

### EXTENSION DE LA PRIME D'ACTIVITE

#### I – Rappel sur la prime d'activité

---

La prime d'activité est un complément de revenu mensuel versé, sous condition de ressources, aux actifs **dès 18 ans** qu'ils soient **salariés, fonctionnaires ou travailleurs indépendants**. Elle est versée par les caisses d'allocations familiales (CAF) et de la mutualité sociale agricole (MSA).

##### Une prestation simple

- Une procédure qui peut être entièrement dématérialisée (demande initiale, déclaration trimestrielle de ressources).
- Chaque trimestre, les foyers bénéficiaires doivent envoyer à leur CAF ou leur caisse de MSA une déclaration trimestrielle des ressources perçues au cours des trois derniers mois. C'est sur cette base qu'est calculée la prestation. Le montant de prime d'activité versé mensuellement est stable sur trois mois.

##### Quelques chiffres - clés

- ✓ 2,8 millions de foyers bénéficiaires, ce qui représente 5,6 millions de personnes.
- ✓ Environ huit personnes sur dix qui y ont droit y ont recours. Pour un montant moyen versé d'environ 160 €.
- ✓ Parmi les foyers bénéficiaires aujourd'hui :
  - 52% de personnes seules ;
  - 22% de familles monoparentales ;
  - 19% de couples avec enfants.

##### Focus sur trois populations éligibles

- Les **étudiants salariés, apprentis ou stagiaires**, de 18 ans et plus, qui perçoivent au minimum 78 % du SMIC sur chacun des trois mois utilisés pour calculer le montant de la prime.
- Les travailleurs **indépendants**, sur la base d'une déclaration trimestrielle de ressources qui prend en compte les bénéfices déclarés pour la dernière année fiscale. À défaut, le chiffre d'affaires du dernier trimestre sert au calcul.  
Aujourd'hui, 15% des indépendants perçoivent la prime d'activité et, après la réforme, 400 000 personnes la percevront, soit 18 %.
- Les **agents publics** sont éligibles à la prime d'activité dans les mêmes conditions que les autres bénéficiaires et représentent environ 16% des bénéficiaires. 8 % des fonctionnaires perçoivent la prime, ils seront 12 % après la réforme, soit 600 000 personnes.

## II - En quoi consiste la réforme ?

---

Le Gouvernement a fait le choix d'augmenter les gains perçus au niveau du SMIC via la prime d'activité. Ainsi, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le montant maximum du bonus individuel de la prime d'activité augmentera de + 90 euros au niveau du SMIC, tandis que le SMIC net lui-même augmentera de 16 euros (car l'augmentation du SMIC fait mécaniquement baisser légèrement le montant de prime d'activité perçu).

**La prime d'activité permet de cibler les personnes rémunérées à partir de 0,5 SMIC, au sein de foyers dont les revenus sont modestes.**

- La croissance du nombre de bénéficiaires de la prime d'activité est estimée à + 33%.
- 75% des nouveaux bénéficiaires potentiels correspondent à des foyers modestes. A titre d'exemple : 1440 euros par mois pour un célibataire ou 2160 euros pour un couple sans enfant.

### **Chiffres-clés de la réforme**

- ✓ Au total, 5 millions de ménages pourront bénéficier de la prime, soit 1,2 millions de plus qu'aujourd'hui. Cela correspond au moins à 7,6 millions de personnes (y compris conjoints et enfants), contre 5,6 aujourd'hui.
- ✓ Sur le total des personnes rémunérées au SMIC horaire en France, soit 2 millions de personnes, 55% seront éligibles à la prime d'activité, contre 45% aujourd'hui.
- ✓ La réforme de la prime d'activité correspond à une dépense d'environ 2,5 Mds d'euros en faveur du pouvoir d'achat des travailleurs modestes.

## III- Quelles formalités sont nécessaires pour percevoir cette augmentation ?

---

**Pour tous ceux qui ne perçoivent pas aujourd'hui la prime d'activité**, une demande de prime d'activité est nécessaire. Elle s'effectuera de préférence en ligne, ou à la Caf, **à partir du 1<sup>er</sup> janvier et jusqu'au 25 janvier 2019** pour toucher une prime dès le 5 février. Après le 25 janvier, la prime d'activité sera versée le 5 mars. Un simulateur en ligne permettra à toutes les personnes qui se poseraient des questions sur leur éligibilité à la prime de savoir si elles y ont droit. Une fois que la première demande de prime d'activité a été faite, la prestation est versée automatiquement tous les mois par la Caf, la seule condition étant de renouveler tous les trimestres la déclaration de ses revenus, ce qui est possible sur internet – sans pièce justificative à fournir par voie dématérialisée - ou en déposant un dossier à la Caf.

**Pour tous ceux qui sont déjà bénéficiaires de la prime d'activité**, il n'y a aucune formalité nouvelle à accomplir. Comme ils en ont l'habitude, les bénéficiaires continueront de déclarer leurs revenus à la Caf tous les trimestres et l'augmentation sera appliquée de manière automatique.

Pour les travailleurs indépendants, c'est exactement la même chose.

**Dès le 5 février et pour le compte du mois de janvier 2019, tous les bénéficiaires potentiels de la prime percevront l'augmentation de la prime d'activité.**

### III- Annexe : exemples concrets d'augmentation du pouvoir d'achat

---

Les cas-types ci-après sont fournis à titre indicatif et pour des ménages locataires en zone urbaine, sans autres sources de revenu que le salaire et les prestations sociales.

#### 1.Célibataire sans enfant

---

Revenu net	PA avant	PA après	Variation PA
0,5 SMIC 602 €	249 €	249 €	0 €
0,8 SMIC 963 €	179 €	205 €	26 €
1 SMIC 1 204 €	151 €	241 €	90 €
1,1 SMIC 1 324 €	104 €	194 €	90 €
1,2 SMIC 1 445 €	58 €	148 €	90 €
1,3 SMIC 1 565 €	0 €	90 €	90 €
1,4 SMIC 1 686 €	0 €	54 €	54 €

Point de sortie = 1,5 SMIC

#### 2.Célibataire avec 1 enfant (famille monoparentale)

---

Revenu net	PA avant	PA après	Variation PA
0,5 SMIC 602 €	365 €	365 €	0 €
0,8 SMIC 963 €	296 €	322 €	26 €
1 SMIC 1 204 €	202 €	292 €	90 €
1,3 SMIC 1 565 €	97 €	187 €	90 €
1,5 SMIC 1 806 €	82 €	172 €	90 €
1,7 SMIC 2 047 €	0 €	90 €	90 €
1,8 SMIC 2 167 €	0 €	50 €	50 €

Point de sortie = 1,9 SMIC

### 3. Couple sans enfant - 1 personne au SMIC

Revenu net du conjoint	PA avant	PA après	Variation PA
0 SMIC 0 €	329 €	419 €	90 €
0,5 SMIC 602 €	192 €	282 €	90 €
0,8 SMIC 963 €	121 €	238 €	117 €
1 SMIC 1 204 €	28 €	208 €	180 €
1,1 SMIC 1 324 €	0 €	161 €	161 €
1,2 SMIC 1 445 €	0 €	115 €	115 €
1,3 SMIC 1 565 €	0 €	68 €	68 €

Point de sortie = conjoint à 1,4 SMIC

### 4. Couple avec 2 enfants - 1 personne au SMIC

Revenu net du conjoint	PA avant	PA après	Variation PA
0 SMIC 0 €	461 €	551 €	90 €
0,5 SMIC 602 €	270 €	360 €	90 €
0,8 SMIC 963 €	305 €	421 €	116 €
1 SMIC 1 204 €	227 €	407 €	180 €
1,1 SMIC 1 324 €	180 €	360 €	180 €
1,4 SMIC 1 686 €	40 €	220 €	180 €
1,5 SMIC 1 806 €	0 €	173 €	173 €
1,7 SMIC 2 047 €	0 €	80 €	80 €

Point de sortie = conjoint à 1,85 SMIC